

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS287

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 38

Supprimer les alinéas 10 à 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale lors de sa première lecture.